Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB012025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 001/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'une Commission Municipale intitulée « Café Marcelin Albert »

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que par Délibération en date du 12 Décembre 2024, vous avez approuvé le projet de création d'un Café, au sein du bâtiment abritant le Café de Marcelin ALBERT, incluant de la restauration, ainsi que des animations culturelles et artistiques,

CONSIDERANT que par la même Délibération, le Conseil a dit que ce projet sera porté par la Commune, en tant que Maître d'Ouvrage.

CONSIDERANT que c'est dans ce cadre que le Conseil a demandé au Maire de préparer le lancement d'une procédure relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), et de mettre en place les moyens nécessaires permettant d'y parvenir,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB012025-DE

CONSIDERANT que dans cette optique, il serait opportun de créer une Commission municipale, à caractère permanent, intitulée « Café Marcelin Albert », dont la mission principale sera de porter le dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,

CONSIDERANT que dans ce cadre, et en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'examiner les questions qui lui sont soumises,

CONSIDERANT qu'à l'instar des autres Commissions Municipales existantes, cette Commissions serait constituée de 7 membres, le Maire étant Président de droit,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la création d'une Commission Municipale à caractère permanent, intitulée « Café Marcelin Albert »,
- **Décide** que cette Commission sera composée de 7 membres, 5 pour le Groupe Majoritaire et un pour chaque Groupe d'Opposition, et ce afin de tenir compte de la composition proportionnelle du Conseil Municipal, issue des urnes le 15 Mars 2020,
- **Dit** que la mission principale de cette Commission sera de porter le dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB022025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 002/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Composition de la Commission Municipale intitulée « Café Marcelin Albert »

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que les membres des Commissions Municipales sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletin secret,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers municipaux, peut présenter une liste même incomplète,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers municipaux, peut présenter une liste même incomplète,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB022025-DE

CONSIDERANT que conformément à la Jurisprudence (Conseil d'Etat, 26 Septembre 2012, n° 345568), dans les Communes de 1 000 habitants et plus, les Commissions doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition du Conseil Municipal, issue des urnes le 15 Mars 2020, et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein, la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque Commission,

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut, s'il le décide à l'unanimité, voter à main levée pour la composition de cette Commission,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire, de constituer la Commission Municipale intitulée « Café Marcelin Albert », ainsi qu'il suit : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Mickael PROVOST, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Décide** de voter la composition des Commissions Municipales à main levée,
- **Approuve** la composition de la Commission intitulée « Café Marcelin ALBERT », telle que présentée précédemment par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB032025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 003/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Créations de Postes

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que certains Fonctionnaires de la Commune, du fait de leur ancienneté dans leurs Grades respectifs, disposent aujourd'hui des conditions requises leur permettant d'accéder, par le biais de l'avancement de Grade, au Grade supérieur,

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient de délibérer sur les créations de Postes suivantes :

1. Un Poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème Classe.
2. Deux Postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB032025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 17 VOIX POUR et UNE ABSTENTION (Laurent ALBEROLA),**

- **Décide de créer** les Postes à temps complet, tels qu'indiqués ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à publier la création de ces Postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment les arrêtés de nomination correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LEMEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB042025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 004/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Service de Médecine Professionnelle – Renouvellement de la Convention d'adhésion, à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que la Convention d'adhésion liant notre Collectivité au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aude, est arrivée à échéance le 31 Décembre dernier,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de cette convention, pour une nouvelle période de 3 ans, comprise entre le 1er Janvier 2025 et le 31 Décembre 2027,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB042025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention d'adhésion au Service de médecine de Prévention et de Santé au travail, proposée par le Centre de Gestion de l'Aude, et ce pour une nouvelle période de 3 ans, comprise entre le 1er Janvier 2025 et le 31 Décembre 2027,

- **Précise** que les Dépenses correspondantes seront inscrites au Budget 2025, ainsi qu'aux budgets suivants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB052025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 005/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Exercice 2025 – Section d'Investissement – Ouverture de Crédits de Dépenses.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que l'article 15 de la Loi 88-13 du 5 Janvier 1988, prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget, ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la Dette,

CONSIDERANT que cette autorisation porterait sur l'ouverture de crédits suivante :

- Etudes d'Aménagement du Parc Marcelin Albert (2312-296) 14 992,50 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB052025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 16 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA et Patricia POHER),**

- **Approuve** l'ouverture de crédits telle que proposée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS
Aude

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB062025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/2/2025

Délibération N° 006/25

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Le 11 Février 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Antoine MICHEZ, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Elisabeth DARROUX-OLIE, Julien COACOLO, Elisabeth BEFFY, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Julien COACOLO ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; François IZARD, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT et Patrick SEYFRIED, procuration à Amandine PALMIE.

Absente excusée : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Exercice 2025 – Section d'Investissement – Ouverture de Crédits de Dépenses.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que l'article 15 de la Loi 88-13 du 5 Janvier 1988, prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget, ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la Dette,

CONSIDERANT que cette autorisation porterait sur les ouvertures de crédits suivantes :

- Matériels informatiques divers (21838-114) — 1 405,00 €
- Acquisitions Matériels (2158-211) — 910,00 €
- Bâtiments communaux (2188-290) — 3 012,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250211-DELIB062025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE,**

- **Approuve** les ouvertures de crédits telles que proposées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification